

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date de préparation 11-juin-2009 Date de révision 06-déc.-2024 Numéro de révision 16

## Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

l'environnement

Description du produit: <u>Tétrahydrofurane, stabilisé au BHT</u>

Cat No. : 176630000; 176630010; 176630025; 176630050; 176630100; 176630250

Synonymes THF

 Numéro d'index
 603-025-00-0

 Numéro CAS
 109-99-9

 N° CE
 203-726-8

 Formule moléculaire
 C4 H8 O

Numéro d'enregistrement REACH 01-2119444314-46-0079

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation recommandée**Substances chimiques de laboratoire. Voir l'annexe pour la liste complète.

Secteur d'utilisation SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en

préparations sur sites industriels

SU22 - Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle,

services, artisans)

Catégorie de produit PC21 - Substances chimiques de laboratoire

Catégories de processus PROC3 - Utilisation selon un procédé en lots en milieu confiné (synthèse ou formulation);

Site industriel

PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant

présenter des possibilités d'exposition

PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de mélanges et

d'articles (contacts multiples et/ou importants)

PROC 8b - Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) de/dans

des cuves/des grands conteneurs dans des établissements spécialisés

PROC9 - Transfert d'une substance ou d'un mélange dans de petits conteneurs (ligne

spécialisée dans le remplissage, y compris le pesage) PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire

voir la SECTION 16 pour une liste complète des utilisations pour lesquelles un scénario

d'exposition est fourni en annexe

Catégorie de rejet dans À la suite de l'évaluation des dangers réalisée conformément à l'article 14.3 de REACH, le

déclarant conclut que la substance ne répond pas aux critères de classification comme dangereux pour l'environnement. Par conséquent, les évaluations de l'exposition et la caractérisation des risques pour les effets sur l'environnement n'ont pas été développées. Les PNEC ont été développées pour être complètes dans le dossier d'enregistrement.

Utilisations déconseillées Aliments, médicaments, pesticides ou produits biocides

Ne convient pas pour la concentration ou la distillation SU21 - Utilisations par des

consommateurs : Ménages privés (= grand public = consommateurs)

Annexe XVII de REACH Restriction - voir la SECTION 15

## 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Tétrahydrofurane, stabilisé au BHT

Date de révision 06-déc.-2024

Société

Entité de l'UE / nom commercial

Thermo Fisher Scientific

Janssen Pharmaceuticalaan 3a, 2440 Geel, Belgium

Entité britannique / nom commercial

Fisher Scientific UK Bishop Meadow Road,

Loughborough, Leicestershire LE11 5RG, United Kingdom

**Distributeur suisse -** Fisher Scientific AG Neuhofstrasse 11. CH 4153 Reinach

Tél: +41 (0) 56 618 41 11 e-mail - infoch@thermofisher.com

Adresse e-mail begel.sdsdesk@thermofisher.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

24 heures sur 24 et 7 jours sur

Pour la Belgique Numéro d'urgence 070 245 245. (24h/7j)

Pour obtenir des informations aux États-Unis, appelez le : 001-800-227-6701 Pour obtenir des informations en Europe, appelez le : +32 14 57 52 11

Numéro d'appel d'urgence en Europe : +32 14 57 52 99 Numéro d'appel d'urgence aux États-Unis : 201-796-7100

Numéro d'appel CHEMTREC aux États-Unis: 800-424-9300 Numéro d'appel CHEMTREC en Europe : 703-527-3887

Pour les clients en Suisse:

Tox Info Suisse Numéro d'urgence : 145 (24h)

Tox Info Suisse: +41-44 251 51 51 (Numéro d'urgence depuis l'étranger)

Chemtrec (24h) Sans frais: 0800 564 402 Chemtrec Local: +41-43 508 20 11 (Zurich)

## **Rubrique 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### CLP classification - Règlement (CE) n ° 1272/2008

**Dangers physiques** 

Liquides inflammables Catégorie 2 (H225)

Dangers pour la santé

Toxicité aiguë par voie orale

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Catégorie 4 (H302)

Catégorie 2 (H319)

Cancérogénicité

Catégorie 2 (H351)

Organe cible spécifique en cas de toxicité - (une seule exposition)

Catégorie 3 (H335) (H336)

**Dangers pour l'environnement** 

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Texte intégral des Mentions de danger; voir la section 16

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Tétrahydrofurane, stabilisé au BHT



#### Mention d'avertissement

#### **Danger**

#### Mentions de danger

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H336 - Peut provoguer somnolence ou vertiges

H351 - Susceptible de provoquer le cancer

EUH019 - Peut former des peroxydes explosifs

#### Conseils de prudence

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P301 + P330 + P331 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir

P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher

P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer

P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

### 2.3. Autres dangers

De substance ne pas considérée comme persistante, ni bioaccumalable ni toxique (PBT) / très persistante ni très bioaccumulable (vPvB)

Toxique pour les vertébrés terrestres

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

## 3.1. Substances

Composant	Numéro CAS	N° CE	Pour cent en poids	CLP classification - Règlement (CE) n ° 1272/2008
Tetrahydrofuranne	109-99-9	203-726-8	>99.9	Flam. Liq. 2 (H225)
				Acute Tox. 4 (H302)
				Eye Irrit. 2 (H319)
				STOT SE 3 (H335)
				STOT SE 3 (H336)
				Carc. 2 (H351)
				(EUH019)

Date de révision 06-déc.-2024

#### Tétrahydrofurane, stabilisé au BHT

Date de révision 06-déc.-2024

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	128-37-0	EEC No. 204-881-4	0.025	Aquatic Acute 1 (H400)
				Aquatic Chronic 1 (H410)

Composant	Limites de concentration spécifiques (SCL)	Facteur M	Notes sur les composants
Tetrahydrofuranne	Acute Tox. 4 :: C>82.5% Eye Irrit. 2 :: C>=25% STOT SE 3 :: C>=25%	-	-
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	-	1	-

Numéro d'enregistrement REACH	01-2119444314-46-0079
-------------------------------	-----------------------

Texte intégral des Mentions de danger; voir la section 16

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Contact oculaire Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au

moins 15 minutes. Consulter un médecin.

Contact cutané Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter

immédiatement un médecin en cas de symptômes.

Ingestion NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

Inhalation Transporter la victime à l'air frais. En cas de difficultés respiratoires, administrer de

l'oxygène. Consulter un médecin.

Protection individuelle du personnel Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures

de premiers secours de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Difficultés respiratoires. Les symptômes de surexposition peuvent inclure céphalées, vertiges, fatigue, nausées et vomissements: Provoque une dépression du système nerveux central

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin Traiter les symptômes. Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Jet d'eau, dioxyde de carbone (CO2), agent chimique sec, mousse résistant aux alcools. Un brouillard d'eau peut être utilisé pour refroidir les récipients fermés.

## Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Ne pas utiliser de jet d'eau sous pression, risque de disperser et d'étendre l'incendie.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Inflammable. Les récipients peuvent exploser en cas d'échauffement. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec

#### Tétrahydrofurane, stabilisé au BHT

Date de révision 06-déc.-2024

l'air. Les vapeurs peuvent se déplacer jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flamme. Peut former des peroxydes explosifs. La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. Tenir le produit et le récipient vide à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

#### Produits dangereux résultant de la combustion

Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO2), Peroxydes.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome en mode de demande de pression, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection intégral.

## Rubrique 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Mettre en place une ventilation adaptée. Éliminer les sources d'ignition. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une matière absorbante inerte. Conserver dans des récipients fermés adaptés à l'élimination. Éliminer les sources d'ignition. Utiliser des outils anti-étincelles et des équipements antidéflagrants.

## 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir mesures de protection sous chapitre 8 et 13.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mettre en place une ventilation adaptée. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Porter un équipement de protection individuelle/un équipement de protection du visage. Eviter l'ingestion et l'inhalation. Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Pour éviter l'ignition des vapeurs par la décharge d'électricité statique, toutes les parties en métal des équipements utilisés doivent être mises à la terre. Si l'on craint une production de peroxyde, ne pas ouvrir ni déplacer le récipient. Manipuler dans une atmosphère inerte.

#### Mesures d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Retirer et laver les gants et vêtements contaminés, y compris leur doublure intérieure, avant réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver sous atmosphère inerte. Durée de conservation 30 mois (non ouvert) ou Durée de vie: 6 mois après l'ouverture. Les conteneurs doivent être datés lors de leur ouverture. Peut former des peroxydes explosifs en cas de stockage prolongé. En cas de formation de cristaux dans un liquide peroxydable, la peroxydation peut s'être produite et le produit doit être considéré comme étant extrêmement dangereux. Dans ce cas, le conteneur doit être ouvert à distance par des professionnels. Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes. Zone contenant des substances inflammables.

ACD47cc2

Tétrahydrofurane, stabilisé au BHT

Date de révision 06-déc.-2024

Classe 3

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation en laboratoire

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition

Liste source (s): **Union Européenne** - Union Européenne - Directive (UE) 2019/1831 de la Commission du 24 octobre 2019 établissant une cinquième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle en application de la directive 98/24/CE du Conseil et modifiant la directive 2000/39/CE de la Commission **Belgique** - Arrêté royal modifiant le titre 1 er relatif aux agents chimiques du livre VI du code du bien-être au travail, en ce qui concerne la liste de valeurs limites d'exposition aux agents chimiques et le titre 2ième relatif aux agents cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques du livre VI du code du bien-être au travail (1)Publié dans le Moniteur Belge le 8 decembre 2020 **France** - Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France. ED 984. Publié 2016 par l'INRS Institut National de Recherche et de Sécurité Hygiène et sécurité du travail. Révision/Mise à jour : décret 2016-344 du 23 mars 2016 et arrêté du 23 mars 2016. Publié Juillet 19, 2018. (http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=ED%20984)

CH - Le gouvernement suisse a établi une directive sur les valeurs limites pour les matériaux de travail qui est basée sur le règlement fédéral suisse « Ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles ». Cette directive est administrée, révisée périodiquement et appliquée par la SUVA (Caisse nationale suisse d'assurance contre les accidents).

Composant	Union européenne	Le Royaume Uni	France	Belgique	Espagne
Tetrahydrofuranne	TWA: 50 ppm (8h)	STEL: 100 ppm 15 min	TWA / VME: 50 ppm (8	TWA: 50 ppm 8 uren	STEL / VLA-EC: 100
	TWA: 150 mg/m <sup>3</sup> (8h)	STEL: 300 mg/m <sup>3</sup> 15	heures). restrictive limit	TWA: 150 mg/m <sup>3</sup> 8 uren	ppm (15 minutos).
	STEL: 100 ppm (15min)	min	TWA / VME: 150 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 100 ppm 15	STEL / VLA-EC: 300
	STEL: 300 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 50 ppm 8 hr	(8 heures). restrictive	minuten	mg/m³ (15 minutos).
	(15min)	TWA: 150 mg/m <sup>3</sup> 8 hr	limit	STEL: 300 mg/m <sup>3</sup> 15	TWA / VLA-ED: 50 ppm
	Skin	Skin	STEL / VLCT: 100 ppm.	minuten	(8 horas)
			restrictive limit	Huid	TWA / VLA-ED: 150
			STEL / VLCT: 300		mg/m³ (8 horas)
			mg/m <sup>3</sup> . restrictive limit		Piel
			Peau		
2,6-Di-tert-butyl-p-cré		STEL: 30 mg/m <sup>3</sup> 15 min	TWA / VME: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup> 8 uren	TWA / VLA-ED: 10
sol		TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> 8 hr	(8 heures).		mg/m³ (8 horas)

Composant	Italie	Allemagne	Portugal	Les Pays-Bas	Finlande
Tetrahydrofuranne	TWA: 50 ppm 8 ore.	TWA: 50 ppm (8	STEL: 100 ppm 15	huid	TWA: 50 ppm 8 tunteina
	Time Weighted Average	Stunden). AGW -	minutos	STEL: 200 ppm 15	TWA: 150 mg/m <sup>3</sup> 8
	TWA: 150 mg/m <sup>3</sup> 8 ore.	exposure factor 2	STEL: 300 mg/m <sup>3</sup> 15	minuten	tunteina
	Time Weighted Average	TWA: 150 mg/m <sup>3</sup> (8	minutos	STEL: 600 mg/m <sup>3</sup> 15	STEL: 100 ppm 15
	STEL: 100 ppm 15	Stunden). AGW -	TWA: 50 ppm 8 horas	minuten	minuutteina
	minuti. Short-term	exposure factor 2	TWA: 150 mg/m <sup>3</sup> 8	TWA: 100 ppm 8 uren	STEL: 300 mg/m <sup>3</sup> 15
	STEL: 300 mg/m <sup>3</sup> 15	TWA: 20 ppm (8	horas	TWA: 300 mg/m <sup>3</sup> 8 uren	minuutteina
	minuti. Short-term	Stunden). MAK	Pele		lho
	Pelle	TWA: 60 mg/m <sup>3</sup> (8			
		Stunden). MAK			
		Höhepunkt: 40 ppm			
		Höhepunkt: 120 mg/m <sup>3</sup>			
		Haut			
2,6-Di-tert-butyl-p-cré		TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> (8	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup> 8 horas		TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> 8
sol		Stunden). AGW -			tunteina
		exposure factor 4			STEL: 20 mg/m <sup>3</sup> 15
		TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> (8			minuutteina
		Stunden). MAK can			
		occur as vapor and			
		aerosol at the same			
		time			
		Höhepunkt: 40 mg/m <sup>3</sup>			

Composant	Autriche	Danemark	Suisse	Pologne	Norvège
Tetrahydrofuranne	Haut	TWA: 50 ppm 8 timer	Haut/Peau	STEL: 300 mg/m <sup>3</sup> 15	TWA: 50 ppm 8 timer

## Tétrahydrofurane, stabilisé au BHT

Date de révision 06-déc.-2024

	MAK-KZGW: 100 ppm	TWA: 150 mg/m <sup>3</sup> 8 timer	STEL: 100 ppm 15	minutach	TWA: 150 mg/m <sup>3</sup> 8 timer
	15 Minuten	STEL: 300 mg/m <sup>3</sup> 15	Minuten	TWA: 150 mg/m <sup>3</sup> 8	STEL: 75 ppm 15
	MAK-KZGW: 300 mg/m <sup>3</sup>	minutter	STEL: 300 mg/m <sup>3</sup> 15	godzinach	minutter. value
	15 Minuten	STEL: 100 ppm 15	Minuten		calculated
	MAK-TMW: 50 ppm 8	minutter	TWA: 50 ppm 8		STEL: 187.5 mg/m <sup>3</sup> 15
	Stunden	Hud	Stunden		minutter. value
	MAK-TMW: 150 mg/m <sup>3</sup>		TWA: 150 mg/m <sup>3</sup> 8		calculated
	8 Stunden		Stunden		Hud
2,6-Di-tert-butyl-p-cré	MAK-TMW: 10 mg/m <sup>3</sup> 8	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> 8 timer	STEL: 40 mg/m <sup>3</sup> 15		
sol	Stunden	STEL: 20 mg/m <sup>3</sup> 15	Minuten		
		minutter	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> 8		
			Stunden		

Composant	Bulgarie	Croatie	Irlande	Chypre	République tchèque
Tetrahydrofuranne	TWA: 50.0 ppm	kože	TWA: 50 ppm 8 hr.	Skin-potential for	TWA: 150 mg/m <sup>3</sup> 8
	TWA: 150.0 mg/m <sup>3</sup>	TWA-GVI: 50 ppm 8	TWA: 150 mg/m <sup>3</sup> 8 hr.	cutaneous absorption	hodinách.
	STEL: 100 ppm	satima.	STEL: 100 ppm 15 min	STEL: 100 ppm	Potential for cutaneous
	STEL: 300.0 mg/m <sup>3</sup>	TWA-GVI: 150 mg/m <sup>3</sup> 8	STEL: 300 mg/m <sup>3</sup> 15	STEL: 300 mg/m <sup>3</sup>	absorption
	Skin notation	satima.	min	TWA: 50 ppm	Ceiling: 300 mg/m <sup>3</sup>
		STEL-KGVI: 100 ppm	Skin	TWA: 150 mg/m <sup>3</sup>	
		15 minutama.			
		STEL-KGVI: 300 mg/m <sup>3</sup>			
		15 minutama.			
2,6-Di-tert-butyl-p-cré	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA-GVI: 10 mg/m <sup>3</sup> 8	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup> 8 hr.		
sol	STEL: 50 mg/m <sup>3</sup>	satima.	STEL: 6 mg/m <sup>3</sup> 15 min		

Composant	Estonie	Gibraltar	Grèce	Hongrie	Islande
Tetrahydrofuranne	Nahk TWA: 50 ppm 8	Skin notation TWA: 50 ppm 8 hr	STEL: 250 ppm STEL: 735 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 300 mg/m <sup>3</sup> 15 percekben. CK	STEL: 100 ppm STEL: 300 mg/m <sup>3</sup>
	tundides. TWA: 150 mg/m³ 8 tundides. STEL: 100 ppm 15 minutites. STEL: 300 mg/m³ 15 minutites.	TWA: 150 mg/m³ 8 hr STEL: 100 ppm 15 min STEL: 300 mg/m³ 15 min	TWA: 200 ppm TWA: 590 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 100 ppm 15 percekben. CK TWA: 150 mg/m³ 8 órában. AK TWA: 50 ppm 8 órában. AK lehetséges borön keresztüli felszívódás	TWA: 50 ppm 8 klukkustundum. TWA: 150 mg/m³ 8 klukkustundum. Skin notation
2,6-Di-tert-butyl-p-cré sol			TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>		TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> 8 klukkustundum. Ceiling: 20 mg/m <sup>3</sup>

Composant	Lettonie	Lituanie	Luxembourg	Malte	Roumanie
Tetrahydrofuranne	skin - potential for	TWA: 50 ppm IPRD	Possibility of significant	possibility of significant	Skin notation
	cutaneous exposure	TWA: 150 mg/m <sup>3</sup> IPRD	uptake through the skin	uptake through the skin	TWA: 50 ppm 8 ore
	STEL: 100 ppm	Oda	TWA: 50 ppm 8	TWA: 50 ppm	TWA: 150 mg/m <sup>3</sup> 8 ore
	STEL: 300 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 100 ppm	Stunden	TWA: 150 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 100 ppm 15
	TWA: 50 ppm	STEL: 300 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 150 mg/m <sup>3</sup> 8	STEL: 100 ppm 15	minute
	TWA: 150 mg/m <sup>3</sup>	_	Stunden	minuti	STEL: 300 mg/m <sup>3</sup> 15
			STEL: 100 ppm 15	STEL: 300 mg/m <sup>3</sup> 15	minute
			Minuten	minuti	
			STEL: 300 mg/m <sup>3</sup> 15		
			Minuten		

Composant	Russie	République slovaque	Slovénie	Suède	Turquie
Tetrahydrofuranne	MAC: 100 mg/m <sup>3</sup>	Ceiling: 300 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 50 ppm 8 urah	Binding STEL: 100 ppm	Deri
	_	Potential for cutaneous	TWA: 150 mg/m <sup>3</sup> 8 urah	15 minuter	TWA: 50 ppm 8 saat
		absorption	Koža	Binding STEL: 300	TWA: 150 mg/m <sup>3</sup> 8 saat
		TWA: 50 ppm	STEL: 100 ppm 15	mg/m <sup>3</sup> 15 minuter	STEL: 100 ppm 15
		TWA: 150 mg/m <sup>3</sup>	minutah	TLV: 50 ppm 8 timmar.	dakika
			STEL: 300 mg/m <sup>3</sup> 15	NGV	STEL: 300 mg/m <sup>3</sup> 15
			minutah	TLV: 150 mg/m <sup>3</sup> 8	dakika
				timmar. NGV	
2,6-Di-tert-butyl-p-cré			TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> 8 urah		
sol			inhalable fraction		
			STEL: 40 mg/m <sup>3</sup> 15		
			minutah inhalable		
			fraction		

\_\_\_\_\_

#### Tétrahydrofurane, stabilisé au BHT

Date de révision 06-déc.-2024

#### Valeurs limites biologiques

Liste source (s):

Composant	Union européenne	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Tetrahydrofuranne				Tetrahydrofuran: 2 mg/L	Tetrahydrofuran: 2 mg/L
				urine end of shift	urine (end of shift)

	Composant	Gibraltar	Lettonie	République slovaque	Luxembourg	Turquie
Ī	Tetrahydrofuranne			Tetrahydrofuran: 2 mg/L		
-				urine end of exposure or		
				work shift		

#### Les méthodes de surveillance

EN 14042:2003 Identificateur de titre : Atmosphères de lieu de travail. Manuel d'application et d'utilisation de procédures d'évaluation de l'exposition à des agents chimiques et biologiques.

## Niveau dérivé sans effet (DNEL) / Niveau d'effet minimal dérivé (DMEL) Voir le tableau pour les valeurs

Component	Effet aigu local	Effet aigu systémique	Les effets chroniques	Les effets chroniques
	(Dermale)	(Dermale)	local (Dermale)	systémique (Dermale)
Tetrahydrofuranne				DNEL = 12.6mg/kg
109-99-9 ( >99.9 )				bw/day
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol				DNEL = 0.5mg/kg
128-37-0 ( 0.025 )				bw/day

Component	Effet aigu local (Inhalation)	Effet aigu systémique (Inhalation)	Les effets chroniques local (Inhalation)	Les effets chroniques systémique (Inhalation)
Tetrahydrofuranne 109-99-9 ( >99.9 )	DNEL = 300mg/m <sup>3</sup>	DNEL = 96mg/m <sup>3</sup>	DNEL = 150mg/m <sup>3</sup>	DNEL = 72.4mg/m <sup>3</sup>
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol 128-37-0 ( 0.025 )				DNEL = 3.5mg/m <sup>3</sup>

## Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Voir les valeurs ci-dessous.

	Component	Eau douce	Des sédiments d'eau douce		Micro-organismes dans le traitement	
					des eaux usées	
Ī	Tetrahydrofuranne	PNEC = 4.32mg/L	PNEC = 23.3 mg/kg	PNEC = 21.6mg/L	PNEC = 4.6mg/L	PNEC = 2.13mg/kg
	109-99-9 ( >99.9 )	-	sediment dw			soil dw
Ī	2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	$PNEC = 0.199 \mu g/L$	PNEC = 99.6µg/kg	PNEC = 1.99µg/L	PNEC = 0.17mg/L	$PNEC = 47.69 \mu g/kg$
Į	128-37-0 ( 0.025 )	-	sediment dw	-		soil dw

Component	Eau de mer	Des sédiments	Eau de mer	Chaîne alimentaire	Air
		d'eau marine	intermittente		
Tetrahydrofuranne	PNEC = 0.432mg/L	PNEC = 2.33mg/kg		PNEC = 67mg/kg	
109-99-9 (>99.9)		sediment dw		food	
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	$PNEC = 0.0199 \mu g/L$	PNEC = 9.96µg/kg		PNEC = 8.33mg/kg	
128-37-0 ( 0.025 )		sediment dw		food	

## 8.2. Contrôles de l'exposition

#### **Mesures techniques**

#### Tétrahydrofurane, stabilisé au BHT

Date de révision 06-déc.-2024

Utiliser un matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant. S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail. Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Dès que possible, mettre en place des mesures de contrôle technique comme l'isolement ou le confinement du procédé, l'introduction de modifications du procédé ou de l'équipement pour minimiser les rejets ou les contacts, et l'utilisation de systèmes de ventilation correctement conçus pour maîtriser les matières dangereuses à la source

Équipement de protection

individuelle

Protection des yeux Lunettes de protection (La norme européenne - EN 166)

Protection des mains Gants de protection

Matériau des gants	Le temps de passage	Épaisseur des gants	La norme européenne	Commentaires à gants
Caoutchouc butyle	< 25 minutes	0.6 mm	Niveau 1 EN 374	Taux de perméation 106 µg/cm2/min Comme testé sous EN374-3 Détermination de la résistance à la perméation des produits chimiques
Gants néoprène	< 15 minutes	0.45 mm		

Protection de la peau et du

Vêtements à manches longues.

corps

Inspecter les gants avant de l'utiliser

Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants.

(Consulter le fabricant / fournisseur pour des informations)

S'assurer que les gants sont appropriés pour la tâche

compatibilité chimique, dextérité, conditions opérationnelles, Susceptibilité utilisateur, par exemple effets de sensibilisation Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles qu Enlever les gants avec soin en évitant la contamination cutanée

**Protection respiratoire** En cas de concentrations supérieures aux limites d'exposition, les travailleurs doivent

utiliser les respirateurs homologués correspondants.

Pour protéger le porteur, l'équipement de protection respiratoire doit être correctement

ajusté, utilisé et entretenu

À grande échelle / utilisation

d'urgence

Utilisez un NIOSH / MSHA ou la norme européenne EN 136 appareil respiratoire approuvé si les limites d'exposition sont dépassées ou si des symptômes d'irritation ou d'autres ont

de l'expérience

Type de filtre recommandé: Gaz et vapeurs organiques filtre Type A Marron conforme

au EN14387

À petite échelle / utilisation en

laboratoire

Utilisez un NIOSH / MSHA ou la norme européenne EN 149:2001 appareil respiratoire approuvé si les limites d'exposition sont dépassées ou si des symptômes d'irritation ou

d'autres ont de l'expérience

Demi-masque recommandée: - Valve filtrage: EN405; ou; Demi-masque: EN140; plus le

filtre, FR141

Lorsque PRE est utilisé un test d'adéquation du masque doit être effectuée

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide

Aspect Incolore

OdeurDistillats de pétroleSeuil olfactifAucune donnée disponible

Tétrahydrofurane, stabilisé au BHT

Date de révision 06-déc.-2024

Point/intervalle de fusion -108.4 °C / -163.1 °F
Point de ramollissement Aucune donnée disponible
Point/intervalle d'ébullition 66 °C / 150.8 °F

Inflammabilité (Liquide) Facilement inflammable D'après les données d'essai

Inflammabilité (solide, gaz) Sans objet

Limites d'explosivité Inférieure 1.5 vol% Supérieure 12 vol%

Point d'éclair -21 °C / -5.8 °F Méthode - Aucune information disponible

Température d'auto-inflammabilité 215 - °C / 419 - °F Température de décomposition 215 - °C / 419 - °F Aucune donnée disponible

**pH** 7-8 20% aq. solution

Viscosité 0.456 mPas @ 20°C dynamique

Hydrosolubilité Miscible
Solubilité dans d'autres solvants Aucune information disponible

Coefficient de partage (n-octanol/eau)

Composant log Pow
Tetrahydrofuranne 0.45

Pression de vapeur 170 mbar @ 20 °C

Densité / Densité 0.880

Densité apparenteSans objetLiquideDensité de vapeur2.5 (Éther = 1,0)(Air = 1.0)

5.1

Caractéristiques des particules Sans objet (liquide)

9.2. Autres informations

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol

Formule moléculaire C4 H8 O Masse molaire 72.11

Propriétés explosives Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air

**Taux d'évaporation** > 1 (Éther = 1,0) - (Acétate de butyle = 1,0)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Oui. Peut former des peroxydes explosifs

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage recommandées. Forme des peroxydes avec l'air. Peut former des peroxydes explosifs en cas de stockage prolongé. Hygroscopique.

Liquide

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Polymérisation dangereuse** Une polymérisation dangereuse peut se produire.

**Réactions dangereuses** Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Produits incompatibles. Excès de chaleur. Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces

chaudes et des sources d'ignition. Exposition à de l'air humide ou à de l'eau.

10.5. Matières incompatibles

Agents comburants forts. Acides.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO2). Peroxydes.

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### Tétrahydrofurane, stabilisé au BHT

Date de révision 06-déc.-2024

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Informations sur le produit

a) toxicité aiguë;

Oral(e) Catégorie 4

Cutané(e) D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Inhalation D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Composant	DL50 oral	DL50 dermal	LC50 (CL50) par inhalation
Tetrahydrofuranne	1650 mg/kg ( Rat )	> 2000 mg/kg (Rabbit)	180 mg/L (Rat) 1 h
			53.9 mg/L (Rat) 4 h
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	> 6 g/kg ( Rat )	> 2 g/kg ( Rat )	-

b) corrosion cutanée/irritation cutanée;

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

c) lésions oculaires graves/irritation Catégorie 2 oculaire;

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;

Respiratoire Peau

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Component	Les méthodes de surveillance	Espèce utilisée pour le test	Étude résultat
Tetrahydrofuranne	Local essai des ganglions	souris	non sensibilisant
109-99-9 (>99.9)	lymphatiques		
	OCDE Ligne directrice 429		

e) mutagénicité sur les cellules germinales;

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Component	Les méthodes de surveillance	Espèce utilisée pour le test	Étude résultat
Tetrahydrofuranne	OCDE Ligne directrice 476	in vivo	négatif
109-99-9 ( >99.9 )	Mutation génique sur cellules	mammifères	
			ļ
	OCDE Ligne directrice 473		
	Test d'aberration chromosomique	in vitro	négatif
	•	mammifères	_

f) cancérogénicité; Catégorie 2

Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes

Composant	UE	UK	Allemagne	CIRC
Tetrahydrofuranne				Group 2B

g) toxicité pour la reproduction;	n; D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis				
Component	Les méthodes de surveillance	Étude résultat			
-		durée			
Tetrahydrofuranne	OCDE Ligne directrice 416	Rat	NOAEL = 3,000 ppm		
109-99-9 ( >99.9 )		2 Génération			

h) toxicité spécifique pour certains Catégorie 3 organes cibles - exposition

unique;

Résultats / Organes cibles Système respiratoire, Système nerveux central (SNC).

Tétrahydrofurane, stabilisé au BHT

Date de révision 06-déc.-2024

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Organes cibles

répétée;

Aucun(e) connu(e).

i) danger par aspiration;

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Autres effets indésirables

Des effets tumorigènes ont été signalés chez des animaux expérimentaux.

Symptômes / effets, aigus et différés

Les symptômes de surexposition peuvent inclure céphalées, vertiges, fatigue, nausées et vomissements. Provoque une dépression du système nerveux central.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système

Pertinentes pour l'évaluation des effets de la perturbation du système endocrinien pour la santé humaine. Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

endocrinien	Sante numaine. Ce	produit ne contient adcuir perturbateur endocrimen conna od suppose.
	Component	Listes des perturbateurs endocriniens des autorités
		nationales de l'UE - Santé
	2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	Liste II
	128-37-0 ( 0.025 )	

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1. Toxicité

Effets d'écotoxicité

Ne pas jeter les résidus à l'égout. .

Composant	Poisson d'eau douce	Puce d'eau	Algues d'eau douce
Tetrahydrofuranne	2160 mg/l LC50 = 96 h	EC50 48 h 3485 mg/l	
	Pimephales promelas	EC50: >10000 mg/L/24h	
	Leuciscus idus: LC50: 2820		
	mg/L/48h		
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	LC50 = 0.199 mg/L 96h	EC50 >0.31 mg/L 48h	EC50 = 0.758 mg/L 96h
			EC50 = 6 mg/L 72 h

Composant	Microtox	Facteur M
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	EC50 = 7.82 mg/L 5 min	1
	EC50 = 8.57  mg/L  15  min	
	EC50 = 8.98 mg/L 30 min	

12.2. Persistance et dégradabilité

Product is biodegradable

Persistance

Une persistance est peu probable, d'après les informations fournies.

Dégradation dans l'usine de traitement des eaux usées

Ne contient pas de substances connues pour être dangereuses pour l'environnement ou non-dégradables dans des stations de traitement d'eaux usées.

12.3. Potentiel de bioaccumulation Une bioaccumulation est peu probable

Composant	log Pow	Facteur de bioconcentration (BCF)
Tetrahydrofuranne	0.45	Aucune donnée disponible
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	5.1	230 - 2500 dimensionless

### 12.4. Mobilité dans le sol

Le produit contient des composés organiques volatils (COV) qui s'évaporent facilement de toutes les surfaces Mobilité probable dans l'environnement du fait de son caractère volatil. Se disperse rapidement dans l'air

Tétrahydrofurane, stabilisé au BHT

Date de révision 06-déc.-2024

<u>12.5. Résultats des évaluations PBT</u> De substance ne pas considérée comme persistante, ni bioaccumalable ni toxique (PBT) / et vPvB très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

12.6. Propriétés perturbant le

système endocrinien Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Composant	UE - Liste des perturbateurs endocriniens candidats	UE - Perturbateurs endocriniens - Substances évaluées
Tetrahydrofuranne	Group III Chemical	

12.7. Autres effets néfastes

Des polluants organiques Ce produit ne contient aucun connu ou suspecté substance

persistants

Potentiel de destruction de l'ozone Ce produit ne contient aucun connu ou suspecté substance

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits non

utilisés

Déchets classés comme dangereux. Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux. Éliminer conformément aux réglementations

locales.

Emballages contaminés Eliminer ce récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Les

récipients vides contiennent des résidus du produit (liquide ou vapeur) et risquent d'être dangereux. Tenir le produit et le récipient vide à l'écart de la chaleur et des sources

d'ignition.

Le code européen des déchets D'après le Catalogue européen des déchets, les Codes de déchets ne sont pas spécifiques

aux produits, mais aux applications.

Autres informations Ne pas entraîner vers les égouts. Les codes de déchets doivent être assignés par

l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé. Peut être éliminé

en décharge ou incinéré, conformément aux réglementations locales.

Ordonnance suisse sur les déchets L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales

en vigueur. Ordonnance sur la prévention et l'élimination des déchets (Ordonnance sur les

déchets, ADWO) SR 814.600

https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2015/891/fr

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### IMDG/IMO

**14.1. Numéro ONU** UN2056

14.2. Désignation officielle de Tétrahydrofurane

transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le 3

transport

14.4. Groupe d'emballage II

ADR

**14.1. Numéro ONU** UN2056

14.2. Désignation officielle de Tétrahydrofurane

transport de l'ONU

Tétrahydrofurane, stabilisé au BHT

Date de révision 06-déc.-2024

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport

14.4. Groupe d'emballage II

IATA

**14.1. Numéro ONU** UN2056

**14.2. Désignation officielle de**Tétrahydrofurane

transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le 3

transport

14.4. Groupe d'emballage II

14.5. Dangers pour l'environnement Pas de dangers identifiés

14.6. Précautions particulières à

Pas de précautions spéciales requises.

prendre par l'utilisateur

14.7. Transport maritime en vrac Non applicable, les produits emballés

conformément aux instruments de

ľOMI

## **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

## 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Inventaires internationaux

Europe (EINECS/ELINCS/NLP), Chine (IECSC), Taiwan (TCSI), Korea (KECL), Japan (ENCS), Japan (ISHL), Canada (DSL/NDSL), Australie (AICS), New Zealand (NZIoC), Philippines (PICCS). US EPA (TSCA) - Toxic Substances Control Act, (40 CFR Part 710)

Composant	Numéro CAS	EINECS	ELINCS	NLP	IECSC	TCSI	KECL	ENCS	ISHL
Tetrahydrofuranne	109-99-9	203-726-8	-	-	X	X	KE-33454	Χ	X
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	128-37-0	204-881-4	-	-	X	X	KE-03079	Χ	X

Composant	Numéro CAS	TSCA	TSCA Inventory notification - Active-Inactive	DSL	NDSL	AICS (Australie)	NZIoC	PICCS
Tetrahydrofuranne	109-99-9	Х	ACTIVE	X	ı	Х	Х	X
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	128-37-0	X	ACTIVE	X		X	Χ	X

Légende: X - Listé '-' - Not Listed KECL - NIER number or KE number (http://ncis.nier.go.kr/en/main.do)

#### Autorisation/Restrictions selon EU REACH

Composant	Numéro CAS	REACH (1907/2006) - Annexe XIV - substances soumises à autorisation	Restrictions applicables	Règlement REACH (CE 1907/2006) article 59 - Liste candidate des substances extrêmement préoccupantes (SVHC)
Tetrahydrofuranne	109-99-9	-	Use restricted. See entry 75. (see link for restriction details)	-
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	128-37-0	-	-	-

#### Liens REACH

https://echa.europa.eu/substances-restricted-under-reach

#### Tétrahydrofurane, stabilisé au BHT

Date de révision 06-déc.-2024

#### Seveso III Directive (2012/18/EC)

Composant	Numéro CAS	La directive Seveso III (2012/18/EU) - Quantités de qualification pour la notification des accidents majeurs	Directive Seveso III (2012/18/CE) - Quantités de qualification pour Exigences relatives aux rapports de sécurité
Tetrahydrofuranne	109-99-9	Sans objet	Sans objet
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	128-37-0	Sans objet	Sans objet

Du règlement (UE) no 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

Sans objet

Contient des composants qui répondent à une « définition » de substance per et polyfluoroalkyle (PFAS)? Sans objet

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail .

Se reporter à la directive 2000/39/CE relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif

#### Réglementations nationales

#### Classification allemande WGK Voir le tableau pour les valeurs

Composant Classification d'Eau Allemande (AwSV)		Allemagne - TA-Luft classe
Tetrahydrofuranne	WGK1	
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	WGK 2	

Composant	France - INRS (tableaux de maladies professionnelles)
Tetrahydrofuranne	Tableaux des maladies professionnelles (TMP) - RG 84

#### Réglementation suisse

Article 4 par. 4 de l'Ordonnance sur la protection des jeunes sur le lieu de travail (RS 822.115) et article 1 lit.f du règlement du DEFR sur les travaux dangereux et les jeunes (RS 822.115.2).

Prenez note de l'article 13 de l'ordonnance sur la maternité (RS 822.111.52) concernant les femmes enceintes et allaitantes.

Component	Suisse - Ordonnance sur la réduction des risques liés à la manipulation de préparations de substances dangereuses (RS 814.81)	Suisses - Ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (VOCV)	Suisse - Ordonnance de la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause
Tetrahydrofuranne 109-99-9 ( >99.9 )		Group I	

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une sur la sécurité chimique Évaluation / rapport (CSA / CSR) a été réalisée par le constructeur du / importateur

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

\_\_\_\_\_

#### Tétrahydrofurane, stabilisé au BHT

Date de révision 06-déc.-2024

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

H351 - Susceptible de provoquer le cancer

EUH019 - Peut former des peroxydes explosifs

#### Légende

**CAS** - Chemical Abstracts Service

EINECS/ELINCS – Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes/Liste européenne des substances chimiques

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques. section 8(b), inventaire

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian

Inventory of Chemical Substances)

TWA - Moyenne pondérée dans le temps

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

POW - Coefficient de partage octanol: eau

vPvB - très persistantes et très bioaccumulables

EC50 - Concentration efficace 50%

LD50 - Dose létale à 50%

CIRC - Centre international de recherche sur le cancer

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

WEL - Limite d'exposition en milieu de travail

**ACGIH** - American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Association américaine des hygiénistes industriels, États-Unis)

**DNEL** - Dose minimale pour un risque acceptable RPE - Équipement de protection respiratoire

LC50 - Concentration létale à 50%

NOEC - Concentration sans effet observé PBT - Persistante, bioaccumulable, toxique

ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

IMO/IMDG - International Maritime Organization/International Maritime Dangerous Goods Code

OECD - Organisation de coopération et de développement économiques ATE - Estimation de la toxicité aiguë

BCF - Facteur de bioconcentration (FBC)

ICAO/IATA - International Civil Aviation Organization/International Air Transport Association

MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

COV - (composés organiques volatils)

Principales références de la littérature et sources de données

https://echa.europa.eu/information-on-chemicals

Fournisseurs fiche technique de sécurité, ChemADVISOR - LOLI, Merck index, RTECS

#### Conseil en matière de formation

Formation de sensibilisation aux dangers chimiques, incluant l'étiquetage, les fiches de données de sécurité, l'équipement de protection individuel et l'hygiène.

Utilisation d'équipements de protection individuelle, concernant les bonnes pratiques de choix, la compatibilité, les délais de rupture. l'entretien, la maintenance, l'adaptation et les normes EN.

Premiers secours en cas d'exposition chimique, y compris l'utilisation de rince-œils et de douches de sécurité.

Prévention et lutte contre l'incendie, identification des dangers et des risques, électricité statique, atmosphères explosives engendrées par les vapeurs et les poussières.

Formation à la réponse aux incidents chimiques.

Date de préparation 11-juin-2009 Date de révision 06-déc.-2024

Sommaire de la révision Sections de la FDS mises à jour, 1, 7, 10.

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006. RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION modifiant l'annexe II du règlement (CE) no 1907/2006 .

Pour la Suisse - Erstellt nach den technischen Vorschriften nach Anhang 2 Ziffer 3 ChemV (SR 813.11 - Verordnung über den Schutz vor gefährlichen Stoffen und Zubereitungen).

#### Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et

Tétrahydrofurane, stabilisé au BHT

Date de révision 06-déc.-2024

de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité.

Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

Fin de la Fiche de données de sécurité

## Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

## **Tetrahydrofuran - Exposure Scenarios**

Numéro CAS	Numéro d'enregistrement REACH	N° CE
109-99-9	01-2119444314-46-xxxx	203-726-8

Vue d'ensemble des scénarios d'exposition				
Titre	Secteur d'utilisation	Catégories de processus	Catégorie de rejet dans l'environnement	ES Identifier
abrication ou utilisation en tant que produit chimique intermédiaire ou agent de traitement ou agent d'extraction	SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels	1, 2, 3, 4, 8a, 8b, 15	ERC1 - Fabrication de substances	ES1-M1 THF
Formulation de préparations et/ou reconditionnement	SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels	1, 2, 3, 4, 5, 8a, 8b, 9, 14, 15	ERC2 - Formulation de préparations	ES2-F1 THF
Utilisation en laboratoire	SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels	9, 10, 15	ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles	ES3-L1 THF
Utilisation en laboratoire	SU22 - Utilisations professionnelles : Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)	9, 10, 15	ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts	ES4-L2 THF

## Scénario d'exposition

#### ES1 Manufacture of THF - ES1-M1 THF

O 11 4		1 4 * 6 *	4 * 4 * 4 * 4	11 . 11	DOMESTIC AND ADDRESS.	
Section 1	- 10	aentitic	ation	GE I.	'utilisation	

Groupe d'utilisateurs principaux Utilisation

Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations

sur sites industriels

**Type** 

travailleur

Processus, tâches, activités couvertes

Fabrication ou utilisation en tant que produit chimique intermédiaire ou agent de traitement ou agent d'extraction. Chargement (y compris bateau/péniche, wagon/camion et récipient vrac intermédiaire) et reconditionnement (y compris en fûts et en petits emballages) de la

substance, y compris son échantillonnage, son stockage, son déchargement, sa distribution et les activités de laboratoire correspondantes

Secteurs d'utilisation SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en

préparations sur sites industriels

SU22 - Utilisations professionnelles : Domaine public (administration, éducation, spectacle,

services, artisans)

Catégories de processus PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

ES1-M1 THF Page 18 / 43

PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)

PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition

presenter des possibilites d'exposition

PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées

PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées.

PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire

## Catégories de rejet dans l'environnement

#### ERC1 - Fabrication de substances

À la suite de l'évaluation des dangers réalisée conformément à l'article 14.3 de REACH, le déclarant conclut que la substance ne répond pas aux critères de classification comme dangereux pour l'environnement. Par conséquent, les évaluations de l'exposition et la caractérisation des risques pour les effets sur l'environnement n'ont pas été développées. Les PNEC ont été développées pour être complètes dans le dossier d'enregistrement.

#### Informations supplémentaires

Dans certaines circonstances, des stabilisants dans le THF (par exemple l'hydroxytoluène butylé) qui empêchent la formation de peroxyde peuvent être appauvris et un risque d'explosion peut être présent chez les ouvriers industriels ou professionnels. Les activités impliquant des étapes de traitement, de concentration ou de distillation peuvent réduire de manière significative la quantité de stabilisant dans le THF. Afin de maîtriser le risque d'explosion dû à des niveaux élevés de peroxyde pouvant survenir lors de l'exécution des activités, les utilisateurs en aval doivent mettre en œuvre des mesures de gestion des risques:

Utiliser la quantité minimale de produit requise pour terminer l'activité

Ne pas conserver le THF distillé pendant de longues périodes

Stocker dans un endroit frais, sombre et bien ventilé par Effectuer des tests périodiques pour déterminer les niveaux de peroxyde dans le THF stocké et documenter Les méthodes au peroxyde applicables seraient:

- 1) Bandelettes de test de peroxyde: par ex. Bandelettes de test EMQuant® Peroxyde (plage 0-100 ppm)
- 2) ASTM E 299-08 Méthode de test standard pour les quantités de peroxyde dans les solvants organiques. Si le niveau de peroxyde est supérieur à 100 ppm, NE PAS utiliser, consulter le responsable de la santé et de la sécurité et contacter le fabricant / fournisseur pour discuter de l'élimination. Si les mesures de gestion des risques ci-dessus sont appliquées, alors le risque d'explosion dû à des niveaux élevés de peroxyde est négligeable. Les utilisateurs en aval doivent s'assurer qu'ils mettent en œuvre les mesures de gestion des risques et prendre les mesures nécessaires pour s'assurer que le risque est contrôlé.

## Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Caractéristiques du produit

État physiqueLiquidepH7-8HydrosolubilitéMisciblePression de vapeur23 hPa @ 20 °C

Englobe les concentrations jusqu'à 100 %

## Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

#### Catégories de rejet dans l'environnement

ERC1 - Fabrication de substances

À la suite de l'évaluation des dangers réalisée conformément à l'article 14.3 de REACH, le déclarant conclut que la substance ne répond pas aux critères de classification comme dangereux pour l'environnement. Par conséquent, les évaluations de l'exposition et la caractérisation des risques pour les effets sur l'environnement n'ont pas été développées. Les PNEC ont été développées pour être complètes dans le dossier d'enregistrement.

#### Contrôle de l'exposition de l'environnement

Intrinsèquement biodégradable

Quantité annuelle utilisée dans l'UE 140000 t/a

## Section 2.2 - Contrôle de l'exposition des travailleurs

Informations générales sur la gestion des risques liés aux risques physicochimiques

ES1-M1 THF Page 19 / 43

Éliminer les sources d'ignition. Prendre des mesures de précaution contre l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Contrôler l'entrée dans la zone de travail. Système de détection d'incendie approprié. Maintenir l'équipement sous pression négative. Vérifier l'atmosphère pour l'explosivité et le manque d'oxygène. Séparez la zone de travail et marquez avec les panneaux appropriés conformément à la législation locale / régionale / nationale.

#### Contrôle de l'exposition du travailleur

Catégories de processus Englobe les concentrations jusqu'à

Durée d'exposition

Utilisation intérieure/extérieure Présuppose une température de processus ne dépassant pas

Vitesse de ventilation de la pièce

minimale pour la

manipulation/l'application (renouvellements d'air par heure)

Englobe la zone de contact cutané

jusqu'à

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition

Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur

Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à éclaboussures de liquide

l'évaluation de la santé

PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

100%

Éviter toute opération d'une durée supérieure à 8h

Utilisation intérieure

<=40°C

1-3

240 cm2

Utilisation d'équipements de production fermés, sans extraction, sauf lors de l'ouverture des

cuves pour les additions/l'échantillonnage

Mettre en œuvre l'opération dans des conditions confinées

Porter une protection des yeux conforme à EN 166, conçue pour protéger contre les

\_\_\_\_\_

Catégories de processus

maîtrisée

Englobe les concentrations jusqu'à

Durée d'exposition

Utilisation intérieure/extérieure Présuppose une température de processus ne dépassant pas

Englobe la zone de contact cutané

iusqu'à

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les reiets. la dispersion et l'exposition

Conditions et mesures liées à la

l'évaluation de la santé

PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée

100%

Éviter toute opération d'une durée supérieure à 8h

Extérieur <=40°C

480 cm2

Vérifier que les échantillons sont prélevés sous confinement ou ventilation d'extraction

Porter un respiratoire d'efficacité minimale 90% (APF 10) Porter une protection des yeux

protection individuelle, à l'hygiène et à conforme à EN 166, conçue pour protéger contre les éclaboussures de liquide

Catégories de processus

Englobe les concentrations iusqu'à Durée d'exposition

Utilisation intérieure/extérieure Présuppose une température de processus ne dépassant pas

Vitesse de ventilation de la pièce

minimale pour la

manipulation/l'application (renouvellements d'air par heure)

Englobe la zone de contact cutané

jusqu'à

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition

Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source

PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)

100% < 1 hour(s) Intérieur <=40°C

240 cm2

1-3

Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90%

Vérifier que les échantillons sont prélevés sous confinement ou ventilation d'extraction

ES1-M1 THF Page 20 / 43

vers le travailleur

Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à éclaboussures de liquide l'évaluation de la santé

Porter une protection des yeux conforme à EN 166, conçue pour protéger contre les

Catégories de processus

présenter des possibilités d'exposition

Englobe les concentrations jusqu'à

Durée d'exposition Utilisation intérieure/extérieure Présuppose une température de

processus ne dépassant pas Vitesse de ventilation de la pièce

minimale pour la manipulation/l'application

(renouvellements d'air par heure) Englobe la zone de contact cutané

jusqu'à

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition

Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur

Conditions et mesures liées à la l'évaluation de la santé

PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant

Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 1 heure

Intérieur <=40°C

1-3

480 cm2

Manipuler la substance dans un système principalement fermé doté d'une ventilation d'extraction Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90%

Vérifier que les échantillons sont prélevés sous confinement ou ventilation d'extraction

Porter une protection des yeux conforme à EN 166, conçue pour protéger contre les protection individuelle, à l'hygiène et à éclaboussures de liquide Porter un respiratoire d'efficacité minimale 90% (APF 10)

Catégories de processus

PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non

spécialisées

Englobe les concentrations jusqu'à

Durée d'exposition

Utilisation intérieure/extérieure Présuppose une température de processus ne dépassant pas

Englobe la zone de contact cutané

jusqu'à

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les reiets. la dispersion et l'exposition

Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à éclaboussures de liquide

l'évaluation de la santé

100% < 1 hour(s)

Extérieur <=40°C

960 cm2

Éviter toute utilisation supérieure à 1 heure

Vérifier que l'opération est mise en œuvre en extérieur

Porter une protection des yeux conforme à EN 166, conçue pour protéger contre les

Porter un respiratoire d'efficacité minimale 95% (APF 20)

Catégories de processus

PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations

spécialisées

Englobe les concentrations jusqu'à

Durée d'exposition

Utilisation intérieure/extérieure Présuppose une température de processus ne dépassant pas Vitesse de ventilation de la pièce

minimale pour la

manipulation/l'application (renouvellements d'air par heure) Englobe la zone de contact cutané

jusqu'à

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition

100%

Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 1 heure

Intérieur <=40°C

1-3

960 cm2

Remplir les récipients/boîtes métalliques au niveau de points de remplissage dédiés sous ventilation d'extraction locale Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 95%

ES1-M1 THF Page 21 / 43

Conditions et mesures liées à la Porter une protection des protection individuelle, à l'hygiène et à éclaboussures de liquide l'évaluation de la santé

Porter une protection des yeux conforme à EN 166, conçue pour protéger contre les

Catégories de processus

Englobe les concentrations jusqu'à

Durée d'exposition

Utilisation intérieure/extérieure Présuppose une température de processus ne dépassant pas

Vitesse de ventilation de la pièce

minimale pour la

manipulation/l'application

(renouvellements d'air par heure) Englobe la zone de contact cutané

jusqu'à

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition

Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé

PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire

100%

Éviter toute opération d'une durée supérieure à 8h

Utilisation intérieure

<=40°C

1-3

240 cm2

Manipuler sous hotte aspirante ou sous ventilation d'extraction Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifiez les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (testés conformément à la norme EN374) en cas de contact des mains avec la substance. Nettoyez la contamination / les déversements dès qu'ils se produisent. Laver immédiatement toute contamination cutanée. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir / minimiser les expositions et de signaler tout problème cutané susceptible de se développer

Porter une protection des yeux conforme à EN 166, conçue pour protéger contre les éclaboussures de liquide Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Porter un respiratoire d'efficacité minimale

90%

Contrôle de l'exposition des consommateurs

Non destiné à l'usage du consommateur

## Section 3 - Estimation d'exposition

#### Environnement

## Catégories de rejet dans l'environnement

ERC1 - Fabrication de substances

À la suite de l'évaluation des dangers réalisée conformément à l'article 14.3 de REACH, le déclarant conclut que la substance ne répond pas aux critères de classification comme dangereux pour l'environnement. Par conséquent, les évaluations de l'exposition et la caractérisation des risques pour les effets sur l'environnement n'ont pas été développées. Les PNEC ont été développées pour être complètes dans le dossier d'enregistrement.

#### Concentration prévisible sans effet (PNEC) - Voir les valeurs ci-dessous

	Eau douce	4.32 mg/l	Eau de mer	0.432 mg/l
	Des sédiments d'eau douce	23.3 mg/kg	Des sédiments d'eau marine	2.3 mg/kg
	Eau intermittente	21.6 mg/l	Des sols (agriculture)	2.1 mg/kg
1	Micro-organismes dans le	4.6 mg/l		
	traitement des eaux usées			

#### Santé

Niveau dérivé sans effet (DNEL) - Voir le tableau pour les valeurs

Voie d'exposition	Effet aigu (local)	Effet aigu (systémique)	Les effets chroniques (local)	Les effets chroniques (systémique)
Oral(e) Cutané(e) Inhalation	300 mg/m³	96 mg/m³	150 mg/m³	12.6 mg/kg bw/day 72.4 mg/m³

ES1-M1 THF Page 22 / 43

Catégories de processus	Voie d'exposition		Rapport de caractérisation des risques (RCR)
PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable	Travailleur – inhalation, long terme – systémique Travailleur – inhalation, court	0.03 mg/m³ 0.12 mg/m³	<0.01 <0.01
	terme – systémique Travailleur – inhalation, long	0.03 mg/m <sup>3</sup>	<0.01
	terme – locale Travailleur – inhalation, court	0.12 mg/m <sup>3</sup>	<0.01
	terme – locale Travailleur - cutanée, long terme -	0.034 mg/kg bw/day	<0.01
	systémique Travailleur – combinée, long		<0.01
	terme – systémique Travailleur – combinée, court terme – systémique		<0.01
PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	5.258 mg/m <sup>3</sup>	0.073
momentance maturace	Travailleur – inhalation, court terme – systémique	21.03 mg/m <sup>3</sup>	0.219
	Travailleur – inhalation, long terme – locale	5.258 mg/m <sup>3</sup>	0.035
	Travailleur – inhalation, court terme – locale	21.03 mg/m <sup>3</sup>	0.07
	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	1.37 mg/kg bw/day	0.109
	Travailleur – combinée, long terme – systémique		0.181
	Travailleur – combinée, court terme – systémique		0.219
PROC3 - Utilisation dans des processus	Travailleur – inhalation, long	3.004 mg/m <sup>3</sup>	0.042
fermés par lots (synthèse ou formulation)	terme – systémique Travailleur – inhalation, court	60.09 mg/m <sup>3</sup>	0.626
	terme – systémique Travailleur – inhalation, long terme – locale	3.004 mg/m <sup>3</sup>	0.02
	Travailleur – inhalation, court terme – locale	60.09 mg/m <sup>3</sup>	0.2
	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	0.138 mg/kg bw/day	0.011
	Travailleur – combinée, long terme – systémique		0.052
	Travailleur – combinée, court terme – systémique		0.626
PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition	r Travailleur – inhalation, long terme – systémique	0.601 mg/m³	<0.01
a exposition	Travailleur – inhalation, court terme – systémique	12.02 mg/m <sup>3</sup>	0.125
	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.601 mg/m <sup>3</sup>	<0.01
	Travailleur – inhalation, court terme – locale	12.02 mg/m <sup>3</sup>	0.04
	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	1.372 mg/kg bw/day	0.109
	Travailleur – combinée, long terme – systémique		0.117
	Travailleur – combinée, court terme – systémique		0.125
PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	5.258 mg/m³	0.073
non spécialisées	Travailleur – inhalation, court terme – systémique	94 mg/m³ (Stoffenmanager 5.0)	0.979
	Travailleur – inhalation, long	5.258 mg/m <sup>3</sup>	0.035

ES1-M1 THF Page 23 / 43

	terme – locale Travailleur – inhalation, court	105.2 mg/m <sup>3</sup>	0.351
	terme – locale Travailleur - cutanée, long terme - systémique	2.742 mg/kg bw/day	0.218
	Travailleur – combinée, long terme – systémique		0.29
	Travailleur – combinée, court terme – systémique		0.979
PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées	, ,	4.507 mg/m³	0.062
·	Travailleur – inhalation, court terme – systémique	90.13 mg/m <sup>3</sup>	0.939
	Travailleur – inhalation, long terme – locale	4.507 mg/m <sup>3</sup>	0.03
	Travailleur – inhalation, court terme – locale	90.13 mg/m <sup>3</sup>	0.3
	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	2.742 mg/kg bw/day	0.218
	Travailleur – combinée, long terme – systémique		0.28
	Travailleur – combinée, court terme – systémique		0.939
PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	15.02 mg/m <sup>3</sup>	0.208
aboratorio	Travailleur – inhalation, court terme – systémique	60.09 mg/m <sup>3</sup>	0.626
	Travailleur – inhalation, long terme – locale	15.02 mg/m <sup>3</sup>	0.1
	Travailleur – inhalation, court terme – locale	60.09 mg/m <sup>3</sup>	0.2
	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	0.34 mg/kg bw/day	0.027
	Travailleur – combinée, long terme – systémique		0.235
	Travailleur – combinée, court terme – systémique		0.626

#### Méthode de calcul

Modèle ECETOC TRA utilisé, Modèle Stoffenmanager utilisé

#### Remarques

Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les DN(M)EL lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation décrites en Section 2 sont appliquées

## Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

#### Modèle ECETOC TRA utilisé

Voir la fiche de renseignements sur les classes SpERC (http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html) pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle

Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les limites d'exposition en vigueur (décrites dans la section 8 de la FDS) lorsque les conditions opératoires/mesures de gestion des risques décrites dans la section 2 sont appliquées Guide de l'ECHA pour les utilisateurs en aval

ES1-M1 THF Page 24 / 43

## Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

## **Tetrahydrofuran - Exposure Scenarios**

Numéro CAS	Numéro d'enregistrement REACH	N° CE
109-99-9	01-2119444314-46-xxxx	203-726-8

## Scénario d'exposition

#### ES2 Formulating/re-packing ES2-F1 THF

#### Section 1 - Identification de l'utilisation

Groupe d'utilisateurs principaux

Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Type

Processus, tâches, activités couvertes

travailleur

Formulation, emballage et reconditionnement de la substance et de ses mélanges en opérations discontinues ou continues, y compris stockage, transferts de matériaux, mélange, compression, granulation, extrusion, conditionnement à grande et à petite échelle, échantillonnage, maintenance et activités de laboratoire connexes.

Secteurs d'utilisation

SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Catégories de processus

PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)

PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition

PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)

PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées

PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation

PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Catégories de rejet dans l'environnement

ERC2 - Formulation de préparations (mélanges)

À la suite de l'évaluation des dangers réalisée conformément à l'article 14.3 de REACH, le déclarant conclut que la substance ne répond pas aux critères de classification comme dangereux pour l'environnement. Par conséquent, les évaluations de l'exposition et la caractérisation des risques pour les effets sur l'environnement n'ont pas été développées. Les PNEC ont été développées pour être complètes dans le dossier d'enregistrement.

## Informations supplémentaires

Dans certaines circonstances, des stabilisants dans le THF (par exemple l'hydroxytoluène butylé) qui empêchent la formation de

FS2-F1 THF Page 25 / 43 peroxyde peuvent être appauvris et un risque d'explosion peut être présent chez les ouvriers industriels ou professionnels. Les activités impliquant des étapes de traitement, de concentration ou de distillation peuvent réduire de manière significative la quantité de stabilisant dans le THF. Afin de maîtriser le risque d'explosion dû à des niveaux élevés de peroxyde pouvant survenir lors de l'exécution des activités, les utilisateurs en aval doivent mettre en œuvre des mesures de gestion des risques:

Utiliser la quantité minimale de produit requise pour terminer l'activité

Ne pas conserver le THF distillé pendant de longues périodes

Stocker dans un endroit frais, sombre et bien ventilé par Effectuer des tests périodiques pour déterminer les niveaux de peroxyde dans le THF stocké et documenter Les méthodes au peroxyde applicables seraient:

1) Bandelettes de test de peroxyde: par ex. Bandelettes de test EMQuant® Peroxyde (plage 0-100 ppm)

2) ASTM E 299-08 Méthode de test standard pour les quantités de peroxyde dans les solvants organiques. Si le niveau de peroxyde est supérieur à 100 ppm, NE PAS utiliser, consulter le responsable de la santé et de la sécurité et contacter le fabricant / fournisseur pour discuter de l'élimination. Si les mesures de gestion des risques ci-dessus sont appliquées, alors le risque d'explosion dû à des niveaux élevés de peroxyde est négligeable. Les utilisateurs en aval doivent s'assurer qu'ils mettent en œuvre les mesures de gestion des risques et prendre les mesures nécessaires pour s'assurer que le risque est contrôlé.

## Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Caractéristiques du produit

État physique Liquide 7-8 Hydrosolubilité Miscible Pression de vapeur 23 hPa @ 20 °C

Englobe les concentrations jusqu'à 100 %

## Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

#### Catégories de rejet dans l'environnement

ERC2 - Formulation de préparations (mélanges)

À la suite de l'évaluation des dangers réalisée conformément à l'article 14.3 de REACH, le déclarant conclut que la substance ne répond pas aux critères de classification comme dangereux pour l'environnement. Par conséquent, les évaluations de l'exposition et la caractérisation des risques pour les effets sur l'environnement n'ont pas été développées. Les PNEC ont été développées pour être complètes dans le dossier d'enregistrement.

#### Contrôle de l'exposition de l'environnement

Intrinsèquement biodégradable

Quantité annuelle utilisée dans l'UE 28500 t/a

## Section 2.2 - Contrôle de l'exposition des travailleurs

#### Informations générales sur la gestion des risques liés aux risques physicochimiques

Éliminer les sources d'ignition. Prendre des mesures de précaution contre l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Contrôler l'entrée dans la zone de travail. Système de détection d'incendie approprié. Maintenir l'équipement sous pression négative. Vérifier l'atmosphère pour l'explosivité et le manque d'oxygène. Séparez la zone de travail et marquez avec les panneaux appropriés conformément à la législation locale / régionale / nationale.

## Contrôle de l'exposition du travailleur

Catégories de processus PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

Englobe les concentrations jusqu'à

Durée d'exposition Éviter toute opération d'une durée supérieure à 8h Fréquence d'utilisation Englobe les fréquences jusqu'à 5 jours par semaine

Utilisation intérieure/extérieure Utilisation intérieure

Présuppose une température de 40°C

processus ne dépassant pas Vitesse de ventilation de la pièce 1-3

minimale pour la

manipulation/l'application

(renouvellements d'air par heure)

Englobe la zone de contact cutané 240 cm2

jusqu'à

Mesures organisationnelles pour Utilisation d'équipements de production fermés, sans extraction, sauf lors de l'ouverture des

FS2-F1 THF Page 26 / 43

empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	cuves pour les additions/l'échantillonnage
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Mettre en œuvre l'opération dans des conditions confinées
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter une protection des yeux conforme à EN 166, conçue pour protéger contre les éclaboussures de liquide
Catégories de processus	PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Durée d'exposition Utilisation intérieure/extérieure	Éviter toute opération d'une durée supérieure à 8h Intérieur
Présuppose une température de	40°C
processus ne dépassant pas	
Vitesse de ventilation de la pièce minimale pour la	1-3
manipulation/l'application	
(renouvellements d'air par heure)	4000
Englobe la zone de contact cutané jusqu'à	480 cm2
Mesures organisationnelles pour	Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90%
empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	
Conditions techniques et mesures de	Vérifier que les échantillons sont prélevés sous confinement ou ventilation d'extraction
contrôle de la dispersion de la source	
vers le travailleur Conditions et mesures liées à la	Porter une protection des yeux conforme à EN 166, conçue pour protéger contre les
protection individuelle, à l'hygiène et à	
l'évaluation de la santé	
Catégories de processus	PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)
Englobe les concentrations jusqu'à Durée d'exposition	100% Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 1 heure
Utilisation intérieure/extérieure	Intérieur
Présuppose une température de	40°C
processus ne dépassant pas Vitesse de ventilation de la pièce	1-3
minimale pour la	
manipulation/l'application (renouvellements d'air par heure)	
Englobe la zone de contact cutané	240 cm2
jusqu'à	
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la	Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90%
dispersion et l'exposition	
	Vérifier que les échantillons sont prélevés sous confinement ou ventilation d'extraction
contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	
Conditions et mesures liées à la	Porter une protection des yeux conforme à EN 166, conçue pour protéger contre les
protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	éclaboussures de liquide
revaluation de la sante	
Catágorias de processus	PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant
Catégories de processus	présenter des possibilités d'exposition
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Durée d'exposition Utilisation intérieure/extérieure	Éviter toute opération d'une durée supérieure à 8h Intérieur
Présuppose une température de	40°C
processus ne dépassant pas	4.0
Vitesse de ventilation de la pièce	1-3

Page 27 / 43 ES2-F1 THF

Vitesse de ventilation de la pièce

minimale pour la

manipulation/l'application (renouvellements d'air par heure) Englobe la zone de contact cutané 1-3

960 cm2

Date de révision 14-mai-2019

minimale pour la manipulation/l'application (renouvellements d'air par heure) Englobe la zone de contact cutané 480 cm2 jusqu'à Mesures organisationnelles pour Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% empêcher/limiter les reiets. la dispersion et l'exposition Conditions techniques et mesures de Vérifier que les échantillons sont prélevés sous confinement ou ventilation d'extraction contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur Conditions et mesures liées à la Porter une protection des yeux conforme à EN 166, conçue pour protéger contre les protection individuelle, à l'hygiène et à éclaboussures de liquide Porter un respiratoire d'efficacité minimale 90% (APF 10) l'évaluation de la santé Catégories de processus PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) Englobe les concentrations jusqu'à Durée d'exposition Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 1 heure Utilisation intérieure/extérieure Intérieur Présuppose une température de 40°C processus ne dépassant pas Vitesse de ventilation de la pièce 1-3 minimale pour la manipulation/l'application (renouvellements d'air par heure) Englobe la zone de contact cutané 480 cm2 iusqu'à Mesures organisationnelles pour Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition Conditions et mesures liées à la Porter une protection des yeux conforme à EN 166, concue pour protéger contre les protection individuelle, à l'hygiène et à éclaboussures de liquide Porter un respiratoire d'efficacité minimale 90% (APF 10) l'évaluation de la santé \_\_\_\_\_ PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir Catégories de processus de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées Englobe les concentrations jusqu'à >25% - <50% Durée d'exposition Éviter toute utilisation supérieure à 1 heure Utilisation intérieure/extérieure Extérieur Présuppose une température de 40°C processus ne dépassant pas Englobe la zone de contact cutané 960 cm2 jusqu'à Conditions et mesures liées à la Porter une protection des yeux conforme à EN 166, conçue pour protéger contre les protection individuelle, à l'hygiène et à éclaboussures de liquide Porter un respiratoire d'efficacité minimale 95% (APF 20) l'évaluation de la santé Catégories de processus PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées Englobe les concentrations jusqu'à 100% Durée d'exposition Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 1 heure Utilisation intérieure/extérieure Intérieur Présuppose une température de 40°C processus ne dépassant pas

ES2-F1 THF Page 28 / 43

ES2 Formulating/re-packing jusqu'à Mesures organisationnelles pour Remplir les récipients/boîtes métalliques au niveau de points de remplissage dédiés sous empêcher/limiter les rejets, la ventilation d'extraction locale Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 95% dispersion et l'exposition Conditions et mesures liées à la Porter une protection des yeux conforme à EN 166, conçue pour protéger contre les protection individuelle, à l'hygiène et à éclaboussures de liquide l'évaluation de la santé Catégories de processus PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) Englobe les concentrations jusqu'à 100% Durée d'exposition Éviter toute opération d'une durée supérieure à 8h Utilisation intérieure/extérieure Intérieur Présuppose une température de <=40°C processus ne dépassant pas Vitesse de ventilation de la pièce 1-3 minimale pour la manipulation/l'application (renouvellements d'air par heure) Englobe la zone de contact cutané 480cm2 jusqu'à Mesures organisationnelles pour Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition Manipuler la substance dans un système principalement fermé doté d'une ventilation Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source d'extraction vers le travailleur Conditions et mesures liées à la Porter un respiratoire d'efficacité minimale 90% (APF 10) Porter une protection des yeux protection individuelle, à l'hygiène et à conforme à EN 166, conque pour protéger contre les éclaboussures de liquide l'évaluation de la santé -----Catégories de processus PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation 100% Englobe les concentrations jusqu'à Durée d'exposition Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures Utilisation intérieure/extérieure Intérieur Présuppose une température de <=40°C processus ne dépassant pas Vitesse de ventilation de la pièce 1-3 minimale pour la manipulation/l'application (renouvellements d'air par heure) Englobe la zone de contact cutané 480cm2 jusqu'à Mesures organisationnelles pour Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition Conditions et mesures liées à la Porter un respiratoire d'efficacité minimale 90% (APF 10) Porter une protection des yeux protection individuelle, à l'hygiène et à conforme à EN 166, conçue pour protéger contre les éclaboussures de liquide l'évaluation de la santé

Catégories de processus PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire Englobe les concentrations jusqu'à Durée d'exposition Éviter toute opération d'une durée supérieure à 8h Utilisation intérieure/extérieure Utilisation intérieure Présuppose une température de 40°C processus ne dépassant pas Vitesse de ventilation de la pièce 1-3

minimale pour la manipulation/l'application

(renouvellements d'air par heure)

Englobe la zone de contact cutané

240 cm2

ES2-F1 THF Page 29 / 43 jusqu'à

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition

Manipuler sous hotte aspirante ou sous ventilation d'extraction Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifiez les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (testés conformément à la norme EN374) en cas de contact des mains avec la substance. Nettoyez la contamination / les déversements dès qu'ils se produisent. Laver immédiatement toute contamination cutanée. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir / minimiser les expositions et de signaler tout problème cutané susceptible de se développer

Conditions et mesures liées à la l'évaluation de la santé

Porter une protection des yeux conforme à EN 166, concue pour protéger contre les protection individuelle, à l'hygiène et à éclaboussures de liquide Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Porter un respiratoire d'efficacité minimale 90%

#### Contrôle de l'exposition des consommateurs

Non destiné à l'usage du consommateur

## **Section 3 - Estimation d'exposition**

#### **Environnement**

#### Catégories de rejet dans l'environnement

ERC2 - Formulation de préparations (mélanges)

À la suite de l'évaluation des dangers réalisée conformément à l'article 14.3 de REACH, le déclarant conclut que la substance ne répond pas aux critères de classification comme dangereux pour l'environnement. Par conséquent, les évaluations de l'exposition et la caractérisation des risques pour les effets sur l'environnement n'ont pas été développées. Les PNEC ont été développées pour être complètes dans le dossier d'enregistrement.

#### Concentration prévisible sans effet (PNEC) - Voir les valeurs ci-dessous

Eau douce	4.32 mg/l	Eau de mer	0.432 mg/l
Des sédiments d'eau douce	23.3 mg/kg	Des sédiments d'eau marine	2.3 mg/kg
Eau intermittente	21.6 mg/l	Des sols (agriculture)	2.1 mg/kg
Micro-organismes dans le	4.6 mg/l		
traitement des eaux usées			

#### Santé

Niveau dérivé sans effet (DNEL) - Voir le tableau pour les valeurs

	Voie d'exposition	Effet aigu (local)	Effet aigu (systémique)	Les effets chroniques (local)	Les effets chroniques (systémique)
	Oral(e) Cutané(e)				12.6 mg/kg bw/day
L	Inhalation	300 mg/m <sup>3</sup>	96 mg/m <sup>3</sup>	150 mg/m <sup>3</sup>	72.4 mg/m <sup>3</sup>

Catégories de processus	Voie d'exposition	niveau d'exposition théorique	Rapport de caractérisation des risques (RCR)
PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	0.03 mg/m <sup>3</sup>	<0.01
	Travailleur – inhalation, court terme – systémique	0.12 mg/m <sup>3</sup>	<0.01
	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.03 mg/m <sup>3</sup>	<0.01
	Travailleur – inhalation, court terme – locale	0.12 mg/m <sup>3</sup>	<0.01
	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	0.034 mg/kg bw/day	<0.01
	Travailleur – combinée, long terme – systémique		<0.01
	Travailleur – combinée, court terme – systémique		<0.01
PROC2 - Utilisation dans des processus	Travailleur – inhalation, long	7.511 mg/m <sup>3</sup>	0.104

ES2-F1 THF Page 30 / 43

fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée	terme – systémique		
	Travailleur – inhalation, court terme – systémique	30.04 mg/m <sup>3</sup>	0.313
	Travailleur – inhalation, long terme – locale	7.511 mg/m <sup>3</sup>	0.05
	Travailleur – inhalation, court terme – locale	30.04 mg/m <sup>3</sup>	0.1
	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	1.37 mg/kg bw/day	0.109
	Travailleur – combinée, long		0.213
	terme – systémique Travailleur – combinée, court terme – systémique		0.313
PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	15.02 mg/m <sup>3</sup>	0.208
Termes par lots (synthese ou formulation)	Travailleur – inhalation, court terme – systémique	60.09 mg/m <sup>3</sup>	0.626
	Travailleur – inhalation, long terme – locale	15.02 mg/m <sup>3</sup>	0.1
	Travailleur – inhalation, court terme – locale	60.09 mg/m <sup>3</sup>	0.2
	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	0.69 mg/kg bw/day	0.055
	Travailleur – combinée, long terme – systémique		0.262
	Travailleur – combinée, court terme – systémique		0.626
PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	3.004 mg/m <sup>3</sup>	0.042
a exposition	Travailleur – inhalation, court terme – systémique	12.02 mg/m <sup>3</sup>	0.125
	Travailleur – inhalation, long terme – locale	3.004 mg/m <sup>3</sup>	0.02
	Travailleur – inhalation, court terme – locale	12.02 mg/m <sup>3</sup>	0.04
	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	6.86 mg/kg bw/day	0.544
	Travailleur – combinée, long terme – systémique		0.586
	Travailleur – combinée, court terme – systémique		0.125
PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	1.502 mg/m <sup>3</sup>	0.021
,	Travailleur – inhalation, court terme – systémique	30.04 mg/m <sup>3</sup>	0.313
	Travailleur – inhalation, long terme – locale	1.502 mg/m <sup>3</sup>	0.01
	Travailleur – inhalation, court terme – locale	30.04 mg/m <sup>3</sup>	0.1
	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	2.742 mg/kg bw/day	0.218
	Travailleur – combinée, long terme – systémique		0.238
	Travailleur – combinée, court terme – systémique		0.313
PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	5.258 mg/m³	0.073
-1 <del>-</del>	Travailleur – inhalation, court terme – systémique	94 mg/m³ (Stoffenmanager 5.0)	0.979
	Travailleur – inhalation, long terme – locale	5.258 mg/m <sup>3</sup>	0.035

ES2-F1 THF Page 31 / 43

	Travailleur – inhalation, court terme – locale	105.2 mg/m <sup>3</sup>	0.351
	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	2.742 mg/kg bw/day	0.218
	Travailleur – combinée, long terme – systémique		0.29
	Travailleur – combinée, court terme – systémique		0.979
PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des		4.507 mg/m <sup>3</sup>	0.062
installations spécialisées	Travailleur – inhalation, court	90.13 mg/m <sup>3</sup>	0.939
	terme – systémique Travailleur – inhalation, long terme – locale	4.507 mg/m <sup>3</sup>	0.03
	Travailleur – inhalation, court terme – locale	90.13 mg/m <sup>3</sup>	0.3
	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	2.742 mg/kg bw/day	0.218
	Travailleur – combinée, long terme – systémique		0.28
	Travailleur – combinée, court terme – systémique		0.939
PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	6.009 mg/m <sup>3</sup>	0.083
	Travailleur – inhalation, court terme – systémique	24.04 mg/m <sup>3</sup>	0.25
	Travailleur – inhalation, long terme – locale	6.009 mg/m <sup>3</sup>	0.04
	Travailleur – inhalation, court terme – locale	24.0 mg/m <sup>3</sup>	0.08
	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	6.86 mg/kg bw/day	0.544
	Travailleur – combinée, long terme – systémique		0.627
	Travailleur – combinée, court terme – systémique		0.25
PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	4.507 mg/m <sup>3</sup>	0.062
	Travailleur – inhalation, court terme – systémique	30.04 mg/m <sup>3</sup>	0.313
	Travailleur – inhalation, long terme – locale	4.507 mg/m <sup>3</sup>	0.03
	Travailleur – inhalation, court terme – locale	30.04 mg/m <sup>3</sup>	0.1
	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	2.058 mg/kg bw/day	0.163
	Travailleur – combinée, long terme – systémique		0.226
	Travailleur – combinée, court terme – systémique		0.313
PROC15 - Utilisation en tant que réactif de	Travailleur – inhalation, long	15.02 mg/m <sup>3</sup>	0.208
laboratoire	terme – systémique Travailleur – inhalation, court	60.09 mg/m <sup>3</sup>	0.626
	terme – systémique Travailleur – inhalation, long terme – locale	15.02 mg/m <sup>3</sup>	0.1
	Travailleur – inhalation, court	60.09 mg/m <sup>3</sup>	0.2
	terme – locale Travailleur - cutanée, long terme -	0.34 mg/kg bw/day	0.027
	systémique Travailleur – combinée, long		0.235
	terme – systémique Travailleur – combinée, court		0.626

ES2-F1 THF Page 32 / 43

terme - systémique

#### Méthode de calcul

Modèle ECETOC TRA utilisé, Modèle Stoffenmanager utilisé

#### Remarques

Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les DN(M)EL lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation décrites en Section 2 sont appliquées

## Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

#### Modèle ECETOC TRA utilisé

Voir la fiche de renseignements sur les classes SpERC (http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html) pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle

Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les limites d'exposition en vigueur (décrites dans la section 8 de la FDS) lorsque les conditions opératoires/mesures de gestion des risques décrites dans la section 2 sont appliquées Guide de l'ECHA pour les utilisateurs en aval

ES2-F1 THF Page 33 / 43

## Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

## **Tetrahydrofuran - Exposure Scenarios**

Numéro CAS	Numéro d'enregistrement REACH	N° CE
109-99-9	01-2119444314-46-xxxx	203-726-8

## Scénario d'exposition

**ES3 Laboratory Use (Industrial)** 

- ES3-L1 THF

#### Section 1 - Identification de l'utilisation

Groupe d'utilisateurs principaux

Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations

sur sites industriels

**Type** 

Processus, tâches, activités

couvertes

travailleur

Réactif de laboratoire et solvant impliquant le transvasement de grands conteneurs vers

des conteneurs plus petits et inversement.

Secteurs d'utilisation

SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en

préparations sur sites industriels

Catégories de processus

PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de

remplissage spécialisée, y compris pesage)
PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau
PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Catégories de rejet dans l'environnement

ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des

produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

À la suite de l'évaluation des dangers réalisée conformément à l'article 14.3 de REACH, le déclarant conclut que la substance ne répond pas aux critères de classification comme dangereux pour l'environnement. Par conséquent, les évaluations de l'exposition et la caractérisation des risques pour les effets sur l'environnement n'ont pas été développées. Les PNEC ont été développées pour être complètes dans le dossier d'enregistrement.

#### Informations supplémentaires

Dans certaines circonstances, des stabilisants dans le THF (par exemple l'hydroxytoluène butylé) qui empêchent la formation de peroxyde peuvent être appauvris et un risque d'explosion peut être présent chez les ouvriers industriels ou professionnels. Les activités impliquant des étapes de traitement, de concentration ou de distillation peuvent réduire de manière significative la quantité de stabilisant dans le THF. Afin de maîtriser le risque d'explosion dû à des niveaux élevés de peroxyde pouvant survenir lors de l'exécution des activités, les utilisateurs en aval doivent mettre en œuvre des mesures de gestion des risques:

Utiliser la quantité minimale de produit requise pour terminer l'activité

Ne pas conserver le THF distillé pendant de longues périodes

Stocker dans un endroit frais, sombre et bien ventilé par Effectuer des tests périodiques pour déterminer les niveaux de peroxyde dans le THF stocké et documenter Les méthodes au peroxyde applicables seraient:

- 1) Bandelettes de test de peroxyde: par ex. Bandelettes de test EMQuant® Peroxyde (plage 0-100 ppm)
- 2) ASTM E 299-08 Méthode de test standard pour les quantités de peroxyde dans les solvants organiques. Si le niveau de peroxyde est supérieur à 100 ppm, NE PAS utiliser, consulter le responsable de la santé et de la sécurité et contacter le fabricant / fournisseur pour discuter de l'élimination. Si les mesures de gestion des risques ci-dessus sont appliquées, alors le risque d'explosion dû à des niveaux élevés de peroxyde est négligeable. Les utilisateurs en aval doivent s'assurer qu'ils mettent en œuvre les mesures de gestion des risques et prendre les mesures nécessaires pour s'assurer que le risque est contrôlé.

ES3-L1 THF Page 34 / 43

## Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Caractéristiques du produit

Liquide État physique 7-8 Ha Hvdrosolubilité Miscible Pression de vapeur

23 hPa @ 20 °C

Englobe les concentrations jusqu'à 100 %

## Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

#### Catégories de rejet dans l'environnement

ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

À la suite de l'évaluation des dangers réalisée conformément à l'article 14.3 de REACH, le déclarant conclut que la substance ne répond pas aux critères de classification comme dangereux pour l'environnement. Par conséquent, les évaluations de l'exposition et la caractérisation des risques pour les effets sur l'environnement n'ont pas été développées. Les PNEC ont été développées pour être complètes dans le dossier d'enregistrement.

#### Contrôle de l'exposition de l'environnement

Intrinsèquement biodégradable

Quantité annuelle utilisée dans l'UE 400 t/a

## Section 2.2 - Contrôle de l'exposition des travailleurs

#### Informations générales sur la gestion des risques liés aux risques physicochimiques

Éliminer les sources d'ignition. Prendre des mesures de précaution contre l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Contrôler l'entrée dans la zone de travail. Système de détection d'incendie approprié. Maintenir l'équipement sous pression négative. Vérifier l'atmosphère pour l'explosivité et le manque d'oxygène. Séparez la zone de travail et marquez avec les panneaux appropriés conformément à la législation locale / régionale / nationale.

#### Contrôle de l'exposition du travailleur

Catégories de processus PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de

remplissage spécialisée, y compris pesage)

Englobe les concentrations jusqu'à 100%

Durée d'exposition < 1 hour(s) Utilisation intérieure/extérieure Intérieur Présuppose une température de <=40°C processus ne dépassant pas

Vitesse de ventilation de la pièce minimale pour la

manipulation/l'application

(renouvellements d'air par heure)

Englobe la zone de contact cutané 480cm2

jusqu'à

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la

dispersion et l'exposition

Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur

Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à spécifique à l'activité

l'évaluation de la santé

Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90%

Manipuler la substance dans un système principalement fermé doté d'une ventilation

d'extraction

5-10

Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation

Porter une protection des yeux conforme à EN 166, conçue pour protéger contre les

éclaboussures de liquide

Catégories de processus PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau

Englobe les concentrations jusqu'à 100% Durée d'exposition < 1 hour(s)

ES3-L1 THF Page 35 / 43

Date de révision 14-mai-2019

Utilisation intérieure/extérieure Intérieur <=40°C Présuppose une température de processus ne dépassant pas Vitesse de ventilation de la pièce 1-3 minimale pour la manipulation/l'application (renouvellements d'air par heure) Englobe la zone de contact cutané 480cm2 jusqu'à Mesures organisationnelles pour Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition Conditions et mesures liées à la Porter un respiratoire d'efficacité minimale 90% (APF 10) protection individuelle, à l'hygiène et à Porter une protection des yeux conforme à EN 166, conçue pour protéger contre les l'évaluation de la santé éclaboussures de liquide Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité

Catégories de processus PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Englobe les concentrations jusqu'à 100% Durée d'exposition

Utilisation intérieure/extérieure Utilisation intérieure Présuppose une température de

processus ne dépassant pas

Vitesse de ventilation de la pièce minimale pour la

manipulation/l'application (renouvellements d'air par heure)

Englobe la zone de contact cutané

jusqu'à Mesures organisationnelles pour

empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition

Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à éclaboussures de liquide

l'évaluation de la santé

< 1 hour(s)

<=40°C

1-3

240 cm2

Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90%

Porter une protection des yeux conforme à EN 166, conçue pour protéger contre les

Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité

Contrôle de l'exposition des consommateurs

Non destiné à l'usage du consommateur

## Section 3 - Estimation d'exposition

#### Environnement

#### Catégories de rejet dans l'environnement

ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

À la suite de l'évaluation des dangers réalisée conformément à l'article 14.3 de REACH, le déclarant conclut que la substance ne répond pas aux critères de classification comme dangereux pour l'environnement. Par conséquent, les évaluations de l'exposition et la caractérisation des risques pour les effets sur l'environnement n'ont pas été développées. Les PNEC ont été développées pour être complètes dans le dossier d'enregistrement.

#### Concentration prévisible sans effet (PNEC) - Voir les valeurs ci-dessous

Eau douce 4.32 mg/l	Eau de mer 0.432 mg/l
Des sédiments d'eau douce 23.3 mg/kg	Des sédiments d'eau marine 2.3 mg/kg
Eau intermittente 21.6 mg/l	Des sols (agriculture) 2.1 mg/kg
Micro-organismes dans le 4.6 mg/l	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
traitement des eaux usées	

ES3-L1 THF Page 36 / 43

## <u>Santé</u>

Niveau dérivé sans effet (DNEL) - Voir le tableau pour les valeurs

	1011 10 101010010 7001 100			
Voie d'exposition	Effet aigu (local)	Effet aigu (systémique)	Les effets chroniques (local)	Les effets chroniques (systémique)
Oral(e)				
Cutané(e)				12.6 mg/kg bw/day
Inhalation	300 mg/m <sup>3</sup>	96 mg/m <sup>3</sup>	150 mg/m <sup>3</sup>	72.4 mg/m <sup>3</sup>

Catégories de processus	Voie d'exposition	niveau d'exposition théorique	Rapport de caractérisation des
PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	3.605 mg/m <sup>3</sup>	risques (RCR) 0.05
	Travailleur – inhalation, court terme – systémique	72.11 mg/m <sup>3</sup>	0.751
	Travailleur – inhalation, long terme – locale	3.605 mg/m <sup>3</sup>	0.024
	Travailleur – inhalation, court terme – locale	72.11 mg/m <sup>3</sup>	0.24
	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	0.274 mg/kg bw/day	0.022
	Travailleur – combinée, long terme – systémique		0.072
	Travailleur – combinée, court terme – systémique		0.751
PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	1.502 mg/m <sup>3</sup>	0.021
piriceau	Travailleur – inhalation, court terme – systémique	30.04 mg/m <sup>3</sup>	0.313
	Travailleur – inhalation, long terme – locale	1.502 mg/m <sup>3</sup>	0.01
	Travailleur – inhalation, court terme – locale	30.04 mg/m <sup>3</sup>	0.1
	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	5.486 mg/kg bw/day	0.435
	Travailleur – combinée, long terme – systémique		0.456
	Travailleur – combinée, court terme – systémique		0.313
PROC15 - Utilisation en tant que réactif de	Travailleur – inhalation, long	3.004 mg/m <sup>3</sup>	0.042
laboratoire	terme – systémique Travailleur – inhalation, court	60.09 mg/m <sup>3</sup>	0.626
	terme – systémique Travailleur – inhalation, long	3.004 mg/m <sup>3</sup>	0.02
	terme – locale Travailleur – inhalation, court	60.09 mg/m <sup>3</sup>	0.2
	terme – locale Travailleur - cutanée, long terme -	0.068 mg/kg bw/d	<0.01
	systémique Travailleur – combinée, long		0.047
	terme – systémique Travailleur – combinée, court terme – systémique		0.626

#### Méthode de calcul

Modèle ECETOC TRA utilisé

## Remarques

Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les DN(M)EL lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation décrites en Section 2 sont appliquées

ES3-L1 THF Page 37 / 43

## Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Date de révision 14-mai-2019

#### Modèle ECETOC TRA utilisé

Voir la fiche de renseignements sur les classes SpERC (http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html) pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle

Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les limites d'exposition en vigueur (décrites dans la section 8 de la FDS) lorsque les conditions opératoires/mesures de gestion des risques décrites dans la section 2 sont appliquées Guide de l'ECHA pour les utilisateurs en aval

ES3-L1 THF Page 38 / 43

## Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

## **Tetrahydrofuran - Exposure Scenarios**

Numéro CAS	Numéro d'enregistrement REACH	N° CE
109-99-9	01-2119444314-46-xxxx	203-726-8

## Scénario d'exposition

#### **ES4 Laboratory Use (Professional)** - ES4-L2 THF

## Section 1 - Identification de l'utilisation

Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, Groupe d'utilisateurs principaux

services, artisans)

travailleur **Type** 

Processus, tâches, activités

Réactif de laboratoire et solvant impliquant le transvasement de grands conteneurs vers couvertes des conteneurs plus petits et inversement.

SU22 - Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, Secteurs d'utilisation

services, artisans)

Catégories de processus PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de

> remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Catégories de reiet dans l'environnement

ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes

À la suite de l'évaluation des dangers réalisée conformément à l'article 14.3 de REACH. le déclarant conclut que la substance ne répond pas aux critères de classification comme dangereux pour l'environnement. Par conséquent, les évaluations de l'exposition et la caractérisation des risques pour les effets sur l'environnement n'ont pas été développées. Les PNEC ont été développées pour être complètes dans le dossier d'enregistrement.

#### Informations supplémentaires

Dans certaines circonstances, des stabilisants dans le THF (par exemple l'hydroxytoluène butylé) qui empêchent la formation de peroxyde peuvent être appauvris et un risque d'explosion peut être présent chez les ouvriers industriels ou professionnels. Les activités impliquant des étapes de traitement, de concentration ou de distillation peuvent réduire de manière significative la quantité de stabilisant dans le THF. Afin de maîtriser le risque d'explosion dû à des niveaux élevés de peroxyde pouvant survenir lors de l'exécution des activités, les utilisateurs en aval doivent mettre en œuvre des mesures de gestion des risques:

Utiliser la quantité minimale de produit requise pour terminer l'activité

Ne pas conserver le THF distillé pendant de longues périodes

Stocker dans un endroit frais, sombre et bien ventilé par Effectuer des tests périodiques pour déterminer les niveaux de peroxyde dans le THF stocké et documenter Les méthodes au peroxyde applicables seraient:

- 1) Bandelettes de test de peroxyde: par ex. Bandelettes de test EMQuant® Peroxyde (plage 0-100 ppm)
- 2) ASTM E 299-08 Méthode de test standard pour les quantités de peroxyde dans les solvants organiques. Si le niveau de peroxyde est supérieur à 100 ppm, NE PAS utiliser, consulter le responsable de la santé et de la sécurité et contacter le fabricant / fournisseur pour discuter de l'élimination. Si les mesures de gestion des risques ci-dessus sont appliquées, alors le risque d'explosion dû à des niveaux élevés de peroxyde est négligeable. Les utilisateurs en aval doivent s'assurer qu'ils mettent en œuvre les mesures de gestion des risques et prendre les mesures nécessaires pour s'assurer que le risque est contrôlé.

**ES4-L2 THF** Page 39 / 43

## Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Caractéristiques du produit

Liquide État physique 7-8 Ha Hvdrosolubilité Miscible

Pression de vapeur 23 hPa @ 20 °C

Englobe les concentrations jusqu'à 100 %

## Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

#### Catégories de rejet dans l'environnement

ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

À la suite de l'évaluation des dangers réalisée conformément à l'article 14.3 de REACH, le déclarant conclut que la substance ne répond pas aux critères de classification comme dangereux pour l'environnement. Par conséquent, les évaluations de l'exposition et la caractérisation des risques pour les effets sur l'environnement n'ont pas été développées. Les PNEC ont été développées pour être complètes dans le dossier d'enregistrement.

#### Contrôle de l'exposition de l'environnement

Intrinsèquement biodégradable

Quantité annuelle utilisée dans l'UE 350 t/a

## Section 2.2 - Contrôle de l'exposition des travailleurs

3-5

#### Informations générales sur la gestion des risques liés aux risques physicochimiques

Éliminer les sources d'ignition. Prendre des mesures de précaution contre l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Contrôler l'entrée dans la zone de travail. Système de détection d'incendie approprié. Maintenir l'équipement sous pression négative. Vérifier l'atmosphère pour l'explosivité et le manque d'oxygène. Séparez la zone de travail et marquez avec les panneaux appropriés conformément à la législation locale / régionale / nationale.

## Contrôle de l'exposition du travailleur

Catégories de processus PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de

remplissage spécialisée, y compris pesage)

Englobe les concentrations jusqu'à

100% Durée d'exposition < 1 hour(s) Utilisation intérieure/extérieure Intérieur Présuppose une température de <=40°C

processus ne dépassant pas Vitesse de ventilation de la pièce

minimale pour la manipulation/l'application

(renouvellements d'air par heure)

Englobe la zone de contact cutané 480cm2 jusqu'à

Mesures organisationnelles pour

empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition

Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à

l'évaluation de la santé

Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 80%

Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation

spécifique à l'activité

Porter une protection des yeux conforme à EN 166, conçue pour protéger contre les éclaboussures de liquide

Porter un respiratoire d'efficacité minimale 90% (APF 10)

Catégories de processus

Englobe les concentrations jusqu'à Durée d'exposition

Utilisation intérieure/extérieure Présuppose une température de processus ne dépassant pas

PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau

100% < 1 hour(s) Intérieur <=40°C

**ES4-L2 THF** Page 40 / 43 Vitesse de ventilation de la pièce 3-5 minimale pour la manipulation/l'application (renouvellements d'air par heure) Englobe la zone de contact cutané 960cm2 iusqu'à Mesures organisationnelles pour Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 80% empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition Conditions et mesures liées à la Porter un respiratoire d'efficacité minimale 90% (APF 10) protection individuelle, à l'hygiène et à Porter une protection des yeux conforme à EN 166, conçue pour protéger contre les l'évaluation de la santé éclaboussures de liquide Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Catégories de processus PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire Englobe les concentrations jusqu'à 100% Durée d'exposition < 1 hour(s) Utilisation intérieure/extérieure Utilisation intérieure Présuppose une température de <=40°C processus ne dépassant pas Vitesse de ventilation de la pièce 3-5 minimale pour la manipulation/l'application (renouvellements d'air par heure) Englobe la zone de contact cutané 240 cm2 jusqu'à Mesures organisationnelles pour Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 80% empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition Conditions et mesures liées à la Porter une protection des yeux conforme à EN 166, concue pour protéger contre les protection individuelle, à l'hygiène et à éclaboussures de liquide l'évaluation de la santé Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation

Contrôle de l'exposition des consommateurs

Non destiné à l'usage du consommateur

## Section 3 - Estimation d'exposition

## **Environnement**

#### Catégories de rejet dans l'environnement

ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

spécifique à l'activité

À la suite de l'évaluation des dangers réalisée conformément à l'article 14.3 de REACH, le déclarant conclut que la substance ne répond pas aux critères de classification comme dangereux pour l'environnement. Par conséquent, les évaluations de l'exposition et la caractérisation des risques pour les effets sur l'environnement n'ont pas été développées. Les PNEC ont été développées pour être complètes dans le dossier d'enregistrement.

## Concentration prévisible sans effet (PNEC) - Voir les valeurs ci-dessous

Eau douce	4.32 mg/l	Eau de mer	0.432 mg/l
Des sédiments d'eau douce	23.3 mg/kg	Des sédiments d'eau marine	<b>e</b> 2.3 mg/kg
Eau intermittente	21.6 mg/l	Des sols (agriculture)	2.1 mg/kg
Micro-organismes dans le	4.6 mg/l		
traitement des eaux usées	-		

## <u>Santé</u>

Niveau dérivé sans effet (DNEL) - Voir le tableau pour les valeurs

ES4-L2 THF Page 41 / 43

Voie d'exposition	Effet aigu (local)	Effet aigu (systémique)	Les effets chroniques (local)	Les effets chroniques (systémique)
Oral(e)				
Cutané(e)				12.6 mg/kg bw/day
Inhalation	300 mg/m <sup>3</sup>	96 mg/m <sup>3</sup>	150 mg/m <sup>3</sup>	72.4 mg/m <sup>3</sup>

Date de révision 14-mai-2019

Catégories de processus	Voie d'exposition	niveau d'exposition théorique	Rapport de caractérisation des risques (RCR)
PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	2.103 mg/m <sup>3</sup>	0.029
	Travailleur – inhalation, court terme – systémique	42.06 mg/m <sup>3</sup>	0.438
	Travailleur – inhalation, long terme – locale	2.103 mg/m <sup>3</sup>	0.014
	Travailleur – inhalation, court terme – locale	42.06 mg/m <sup>3</sup>	0.14
	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	1.372 mg/kg/bw/day	0.109
	Travailleur – combinée, long terme – systémique		0.138
	Travailleur – combinée, court terme – systémique		0.438
PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	4.206 mg/m <sup>3</sup>	0.058
pinceau	Travailleur – inhalation, court terme – systémique	84.12 mg/m <sup>3</sup>	0.876
	Travailleur – inhalation, long terme – locale	4.206 mg/m <sup>3</sup>	0.028
	Travailleur – inhalation, court terme – locale	84.12 mg/m <sup>3</sup>	0.28
	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	1.097 mg/kg bw/day	0.087
	Travailleur – combinée, long terme – systémique		0.145
	Travailleur – combinée, court terme – systémique		0.876
PROC15 - Utilisation en tant que réactif de	Travailleur – inhalation, long	4.206 mg/m <sup>3</sup>	0.058
laboratoire	terme – systémique Travailleur – inhalation, court	84.12 mg/m <sup>3</sup>	0.876
	terme – systémique Travailleur – inhalation, long terme – locale	4.206 mg/m <sup>3</sup>	0.028
	Travailleur – inhalation, court terme – locale	84.12 mg/m <sup>3</sup>	0.28
	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	0.014 mg/kg bw/day	<0.01
	Travailleur – combinée, long terme – systémique		0.059
	Travailleur – combinée, court terme – systémique		0.876

## Méthode de calcul Modèle ECETOC TRA utilisé

## Remarques

Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les DN(M)EL lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation décrites en Section 2 sont appliquées

## Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Modèle ECETOC TRA utilisé

ES4-L2 THF Page 42 / 43

Date de révision 14-mai-2019

Voir la fiche de renseignements sur les classes SpERC (http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html) pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle

Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les limites d'exposition en vigueur (décrites dans la section 8 de la FDS) lorsque les conditions opératoires/mesures de gestion des risques décrites dans la section 2 sont appliquées Guide de l'ECHA pour les utilisateurs en aval

ES4-L2 THF Page 43 / 43